

# Université du Québec à Montréal

Département de science politique

POL4080-40  
Groupes de pression

Jeudi 14h-17h

Session Hiver 2011

Professeure : Caroline Patsias

Bureau : A-3680

Téléphone : 514-937-3000(poste 2754)

Courriel : [patsias.caroline@uqam.ca](mailto:patsias.caroline@uqam.ca)

## Descriptif

Étude des concepts, méthodes et théories des groupes de pression et d'intérêts. Analyse de leurs modes de fonctionnement (recrutement, administration, techniques d'influence) et de leurs impacts sur la formation et la mise en œuvre des politiques publiques. L'analyse concrète du fonctionnement des groupes de pression canadiens et québécois s'effectue à partir de législations (ou absence d'intervention législative) particulières qui ont provoqué l'intervention des groupes.

---

## Perspective pédagogique

Notre analyse croise un regard analytique et thématique afin de privilégier les approches empiriques à travers des études de cas et les perspectives conceptuelles. Cet angle d'étude a l'avantage de permettre une appréhension des réalités canadiennes et québécoises tout en favorisant une réflexion sur les concepts qui ont nourri l'analyse des groupes de pression. Ces concepts ayant souvent par ailleurs emprunté à un contexte particulier, c'est d'ailleurs dans le but de souligner cet aspect que ce cours introduit quelques éléments de comparaison avec l'Europe et les États-Unis. Il est structuré en 3 parties. La première est consacrée à un effort définitionnel qui a aussi pour ambition d'insister sur les frontières mouvantes des groupes de pression. La seconde est dédiée au cadre institutionnel et législatif qui limite l'action des groupes de pression, elle a également pour objectif d'illustrer la façon dont les groupes de pression tente d'influencer le politique selon un cadre qui peut en retour être redessiné par leurs actions. Enfin, la troisième partie expose quelques cas concrets qui alimentent la discussion sur les précédents aspects du cours et le rôle de GP dans la démocratie.

## Exigences

### Travail 1

Chaque groupe d'étudiants (déterminé par le professeur selon le nombre d'étudiants) devra rédiger une réponse à l'interrogation du commissaire au lobbyisme : « **Comment les décideurs publics et les lobbyistes peuvent-ils agir pour développer la confiance des citoyens de façon durable ?** ». Des explications détaillées sont disponibles au [www.commissairelobby.qc.ca/concours](http://www.commissairelobby.qc.ca/concours). La formulation de la réponse doit correspondre en tout point aux exigences du concours. Deux séances de fin de session seront consacrées à cet exercice. Lors de la première séance, chaque groupe doit préparer un premier brouillon de réponse qui nourrira les discussions sur le sujet. La professeure aidée de la classe commentera le travail de chaque groupe dans le but de l'améliorer. Les étudiants devront présenter un travail final, la séance suivante. **30 % de la note finale.**

### Travail 2

Réalisation d'une fiche de lecture sur un article (dans ce cas, il doit s'agir d'un article substantiel tiré d'une revue reconnue) ou d'un livre. Les consignes relatives à ce travail seront précisées en classe lors de la première séance du cours. **30 %**

### Travail 3

Examen de fin de session sur l'ensemble du cours : **30 %**

### Travail 4

Participation en classe : **10 %**

---

L'évaluation de l'orthographe et de la grammaire est conforme à la politique du département de science politique.

Tout plagiat sera sanctionné suivant la politique en vigueur au sein de l'École de politique appliquée.

**Les exigences pourront être modulées suivant le nombre d'étudiants inscrits au cours (voir notamment travail 1). Une page moodle est attachée à ce cours. Elle constitue un outil indispensable au cours.**

NB : La lecture des textes académiques et de certaines analyses contemporaines constitue un élément indispensable à la réflexion universitaire. Aucune séance n'impose la lecture de tous les textes, néanmoins vous devez vous assurer de maîtriser les enjeux du cours.

Cours et dates	Titre	Matière et axes d'analyses	Lectures obligatoires
<b>Introduction :</b>			
<b>Cours 1 13 janv.</b>	Présentation et discussion du plan de cours avec les étudiants		
<b>Thème I. Clarification du terme</b>			
<b>Cours 2 20 janv.</b>	Groupes de pression et mouvements sociaux	Définition par la négative du terme  Quelles différences entre les groupes de pression et les mouvements sociaux	Neveu, E. 1996. <i>Sociologie des mouvements sociaux</i> . Paris : La Découverte. 3-28.
<b>Cours 3 27 janv.</b>	Étude de cas : Le syndicalisme québécois	Perspective historique  GP ou MS ?	Consulter les sites internet de la CSN, FTQ et CSD.  Rouillard, J. 2004. <i>Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire</i> . Montréal : Boréal. 145-180.
<b>Cours 4 2 fév.</b>	Les groupes d'intérêts	Formulation et énonciation d'un intérêt  L'intérêt : quel enjeu définitionnel	Offerlé, M. 2006. <i>Sociologie des groupes d'intérêt</i> . Paris : Montchrestien. 9-38.  Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical au Québec. Tensions autour du statut professionnel des médecins ». <i>Recherches sociographiques</i> , L(2) : 245-253.
<b>Thème II. Les groupes d'intérêts et la législation : quelles marges d'action, quelle identité ?</b>			
<b>Cours 5 9 fév.</b>	Le cadre canadien	Le lobbying, un type d'action des groupes de pression relié à un système politique  Cadre théorique exposant la définition du lobbying  Un exemple : le cas canadien	Montpetit, E. 2002. « Pour en finir avec le lobbying : comment les institutions canadiennes influencent l'action des groupes d'intérêts ». <i>Politique et Sociétés</i> 21, 3 : 91-112.
<b>Cours 6 17 fév.</b>	Pas de cours en classe		

<b>Cours 7</b> <b>24 fév.</b>	Les législations canadiennes, québécoises et américaines et quelques brèves revues d'autres expériences	Relations entre un système politique, une vision de la démocratie et un encadrement de l'activité des GP	<p>Orban, E et Fortmann, M. (dir.) 2001. <i>Le système politique américain</i>. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.</p> <p>Hudon, R. 2007 « Aux frontières de diversités légitimes. L'encadrement de l'activité de lobbying ». <i>Éthique publique</i> 9, 2 : 105-120.</p> <p>Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, <i>Règles éthiques comparées : fondements et application</i> (Raymond Hudon)  <a href="http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/Com-f/rul2-f/witn-f/hudon1-f.htm">http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/Com-f/rul2-f/witn-f/hudon1-f.htm</a></p> <p>L'exemple européen  <a href="http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?language=FR&amp;type=IM-PRESS&amp;reference=20080414FCS26495">http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?language=FR&amp;type=IM-PRESS&amp;reference=20080414FCS26495</a></p>
<b>Semaine de lecture</b>			
<b>Cours 8</b> <b>10 mars</b>	L'évolution du lobbyisme au Canada	Regard historique sur la législation canadienne	Tremblay, M et al. 2005. <i>Le parlementarisme canadien</i> . Québec. Québec : PUL. (Chapitre VI par Raymond Hudon).
<b>Cours 9</b> <b>17 mars</b>	La structure des relations entre l'État et les GP : Une Étude de cas, l'UPA	Retour sur la notion de corporatisme et néocorporatisme (concepts de secteur, référents, alliance)	Hudon, R. et S. Yates 2008. « Lobbying et patronage : modes de médiation en contexte démocratique ». <i>Revue canadienne de science politique</i> 41, 2 : 375-409.
La diversité des groupes d'intérêts, des registres d'action (type de pression et acteurs visés par la pression)			
<b>Cours 9</b> <b>24 mars</b>	<p><b>Étude de cas</b></p> <p>1) Groupes de pression idéologiques : les think tank  Ex : l'Institut économique de Montréal</p> <p>2) Le conseil du patronat québécois</p>		<p>Le site de l'Institut économique de Montréal  <a href="http://www.iedm.org/main/main_fr.php">http://www.iedm.org/main/main_fr.php</a></p> <p>Le conseil du patronat  <a href="http://www.cpq.qc.ca/">http://www.cpq.qc.ca/</a></p> <p>Delorme, F., Fortin, R. et L. Gosselin 1994. « L'organisation du monde patronal au Québec : un portrait diversifié ». <i>RIAC</i> 49, 1 : 9-40  <a href="http://id.erudit.org/iderudit/050916ar">http://id.erudit.org/iderudit/050916ar</a></p>
<b>Cours 10</b> <b>31 mars</b>	Étude de cas : les ordres professionnels	Définition d'un ordre  Mode de	Hudon, R. et P. Roseberry 2008. « Think tanks, opinion publique et le débat public-privé en santé. La dynamique de l'influence ». In F. Béland, P.-A. Contandriopoulos, A. Quesnel-Valée et L. Robert (dir.), <i>Le privé dans la</i>

		<p>régulation d'un secteur par l'État</p> <p>Regard particulier sur le secteur de la santé</p>	<p><i>santé? Les discours et les faits</i>, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008 : 237-259.</p> <p>Hudon, R. 2009. (dir.), <i>Le pouvoir médical, Recherches sociographiques</i>, Numéro spécial L(2) : 245-344.</p> <p>Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical au Québec. Tensions autour du statut professionnel des médecins », <i>Recherches sociographiques</i>, L(2) : 245-253.</p> <p>Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical et le défi de la collaboration interprofessionnelle. Trois cas de figure », <i>Recherches sociographiques</i>, L(2) : 321-344.</p> <p>Hudon, R. « Pouvoir médical et interventions législatives au Québec (2001-2008) », <i>Recherches sociographiques</i>, L(2) : 255-281.</p>
<b>Cours 12 7 avril</b>	Séance réservée aux exposés des étudiants : « <b>Comment les décideurs publics et les lobbyistes peuvent-ils agir pour développer la confiance des citoyens de façon durable ?</b> »		
<b>Cours 13 14 avril</b>	Séance réservée aux exposés des étudiants : « <b>Comment les décideurs publics et les lobbyistes peuvent-ils agir pour développer la confiance des citoyens de façon durable ?</b> » (suite)		
<b>Cours 14 20 avril</b>	Examen final		

## **LE CENTRE PAULO FREIRE**

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514-987-3000 poste 2544.

## **PLAGIAT**

**Règlement no. 18**  
**Article 2.1 Infraction**

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

## **ENTENTE D'ÉVALUATION**

### **6.9 Entente d'évaluation**

#### **6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation**

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

#### **6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation**

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

#### **6.9.3 Procédure**

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.